

KPMG S.A.

ERNST & YOUNG et Autres

## Covivio Hotels

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

**Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées  
dans le cadre de l'article L. 225-115 4° du Code de commerce relatif au montant  
global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour  
l'exercice clos le 31 décembre 2024**

**KPMG S.A.**

Tour Eqho  
2, avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris-La Défense cedex  
S.A. au capital de € 5 497 100  
775 726 417 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles et du Centre

**ERNST & YOUNG et Autres**

Tour First  
TSA 14444  
92037 Paris-La Défense cedex  
S.A.S. à capital variable  
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles et du Centre

## Covivio Hotels

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

**Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 4° du Code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2024**

A l'Assemblée Générale de la société Covivio Hotels,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 4° du Code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité du gérant. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2024. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées, figurant dans le document joint et s'élevant à € 1 076 694,67 avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article L. 225-115 4° du Code de commerce.

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Paris-La Défense, le 19 mars 2025

Les Commissaires aux Comptes

KPMG S.A.

ERNST & YOUNG et Autres

Signé par :

Sandie Tzinmann  
BE260F01C0B945D...

Sandie Tzinmann

Signed by:

Jean-Roch Varon  
2D89241B7BAA442...

Jean-Roch Varon

Signed by:

Pierre Lejeune  
D65211BD617946E...

Pierre Lejeune



**ATTESTATION RELATIVE AUX REMUNERATIONS**  
établie en application de l'article L.225-115 du Code de Commerce

Je soussigné Tugdual MILLET, Directeur Général de la Société COVIVIO HOTELS, certifie que les rémunérations versées aux cinq personnes les mieux rémunérées de la société se sont élevées à **1 076 694,67 € €** (un million soixante-seize mille six cent quatre-vingt-quatorze virgule soixante-sept cents) au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Fait à Paris, le 21 février 2025

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Tugdual MILLET".

**covivio-hotels.fr**

Siège social et bureaux : 10, rue de Madrid, 75008 Paris – Tél. : 01 58 97 50 00  
Société en commandite par actions au capital de 592 565 808 euros – RCS Paris 955 515 895  
Titulaire de la carte professionnelle "Gestion Immobilière" et "Transaction sur Immeubles et Fonds de commerce" n° CPI 7501 2021 000 000 021  
délivrée par la CCI de Paris Ile-de-France.  
Bénéficiaire de garantie financière auprès de BNP PARIBAS situé 16 Boulevard des Italiens – 75009 Paris.